

**RAPPORT D'ACTIVITE DU
SYNDICAT
2021**

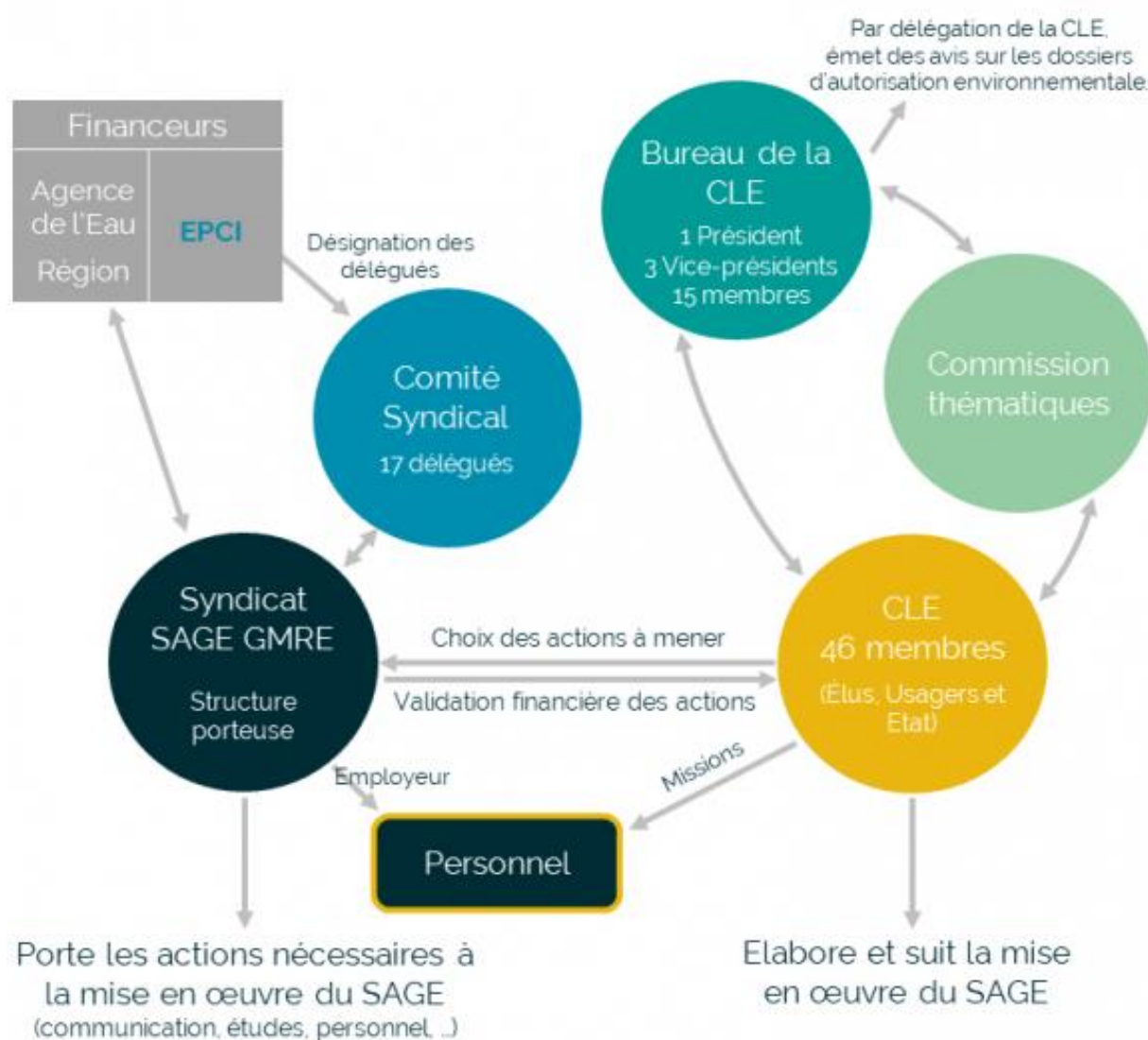
Présentation du syndicat

Objet

Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (SMLS) a été transformé au 1^{er} janvier 2021 en Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel ayant pour seule compétence le portage du SAGE.

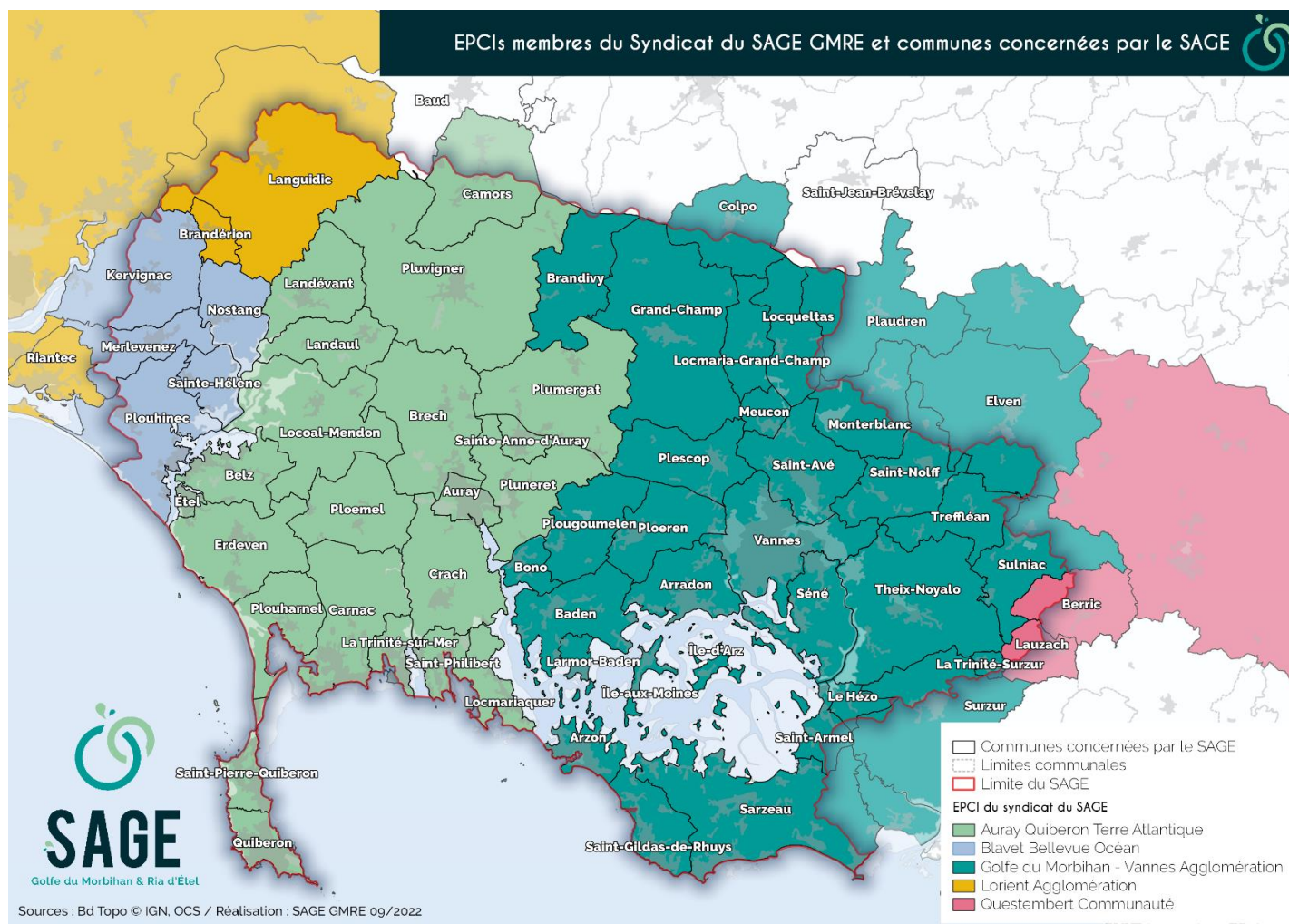
Il a pour objet de porter administrativement et financièrement le SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE – détail en annexe 1) qui n'a pas d'entité juridique propre.

Il emploie la cellule d'animation, peut porter des études et des actions de communication nécessaires à la mise en œuvre ou révision du SAGE.



Membres

Le syndicat est composé des 5 principaux EPCI concernés par le SAGE à savoir : Blavet Bellevue Océan Communauté, Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté.



Le comité syndical et le bureau

Le comité syndical est composé d'élus : 17 titulaires et 17 suppléants désignés par les structures adhérentes.

Installé pour 6 ans, il règle par ses délibérations les affaires du syndicat.

STRUCTURE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	Annie AUDIC	Hélène CODA POIREY
	Roland GASTINE	Olivier COJAN
	Ronan LE DÉLÉZIR	Diane HINGRAY
	Pascal LE JEAN	Franck VALLEIN
	Aurélie RIO	Pascal LE CALVE
BLAVET BELLEVUE OCÉAN COMMUNAUTÉ	Sophie LE CHAT	Jean-Pierre GOURDIN
	Elodie LE FLOCH	Didier LE BLIMEAU
LORIENT AGGLOMÉRATION	Dominique BERNARD	Jean-Michel BONHOMME
	Brigitte PRADO	Armelle NICOLAS
QUESTEMBERT CTÉ	Joël TRIBALLIER	Patrice LE PENHUIZIC

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION	Noëlle CHENOT	Anita ALLAIN-LE PORT
	Yves DREVES	Guy DERBOIS
	Thierry EVENO	Freddy JAHIER
	Michel GUERNEVÉ	Nadine LE GOFF-CARNEC
	Pascal HÉRISSON	Pierre LE RAY
	Nathalie LE LUHERNE	Martine LOHEZIC
	Loïc LE TRIONNAIRE	Gérard THEPAUT

Les membres du bureau ont été élus lors du comité syndical du 14/01/2021. Michel GUERNEVE est Président et Ronan LE DELEZIR Vice-président, Brigitte PRADO, Elodie LE FLOCH et Joël TRIBALLIER viennent compléter le bureau.

Le personnel

En 2021, 3 agents formant la cellule d'animation étaient embauchés par le syndicat :

- 1 secrétaire administrative et comptable (à mi-temps)
- 1 géomaticienne / chargée de communication
- 1 coordinatrice / animatrice du SAGE

Bilan 2021

Finances

L'année 2021 est une année de transition. En effet, jusqu'alors le budget dédié au SAGE était le budget annexe du SMLS ; le budget principal étant destiné aux actions sur les milieux aquatiques et de lutte contre les pollutions diffuses sur les bassins versants du Loc'h, du Sal et de la rivière de Crac'h.

A la transformation du SMLS, il a été décidé de rétrocéder la trésorerie et une partie de l'actif du SMLS aux EPCIs membres (AQTA et GMVA). Le Syndicat du SAGE, quant à lui, a conservé le budget du SAGE qui est devenu le budget principal.

Le partage patrimonial du SMLS est encadré par une convention tripartite et sera réalisé par la trésorerie de Vannes Mérimur. Cette convention intègre également le suivi financier de deux études lancées par le SMLS et non terminées fin 2020. Afin de ne pas complexifier la gestion financière de ces actions entre AQTA et GMVA, il a été décidé que le syndicat du SAGE finaliserait le suivi financier de ces dossiers.

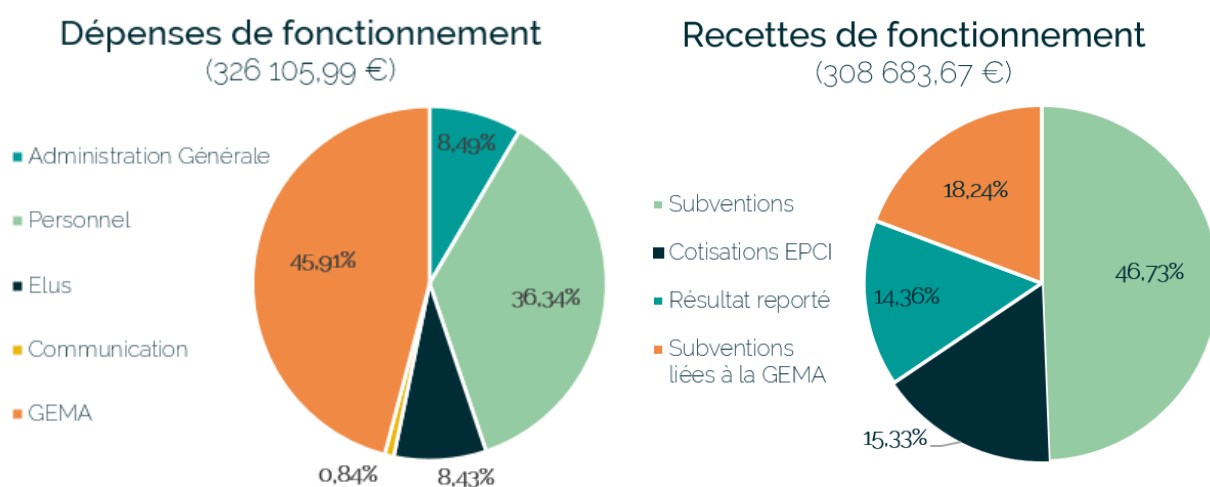
Une comptabilité différenciée a bien entendu été réalisée par le Syndicat afin de distinguer les dépenses et recettes liées à la compétence actuelle du syndicat (SAGE) et les dépenses et recettes liées aux compétences historiques portant sur les milieux aquatiques. Ainsi un bilan des recettes et des dépenses liées aux compétences historiques sera réalisé une fois toutes les dépenses réglées et toutes les subventions perçues. Un titre sera alors émis à AQTA et à GMVA.

Le compte administratif de 2021 fait apparaître un déficit de 17 422,32 € pour la section fonctionnement (cf. tableau ci-dessous). Ce déficit est dû au fait que les subventions relatives aux études 'historiques' milieux aquatiques, menées en 2020-2022, sont attendues en 2022 et qu'aucune cotisation n'a été perçue en 2021 pour ces actions historiques. Ainsi le Syndicat du SAGE a supporté en 2021 un autofinancement de 90 223,37 € pour ces actions. Ce déficit sera comblé en 2022 avec le versement des subventions.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	32 65,99 €	3 083,67 €	- 17 422,32 €
Investissement	3 926,54 €	6 201,31 €	2 274,77 €

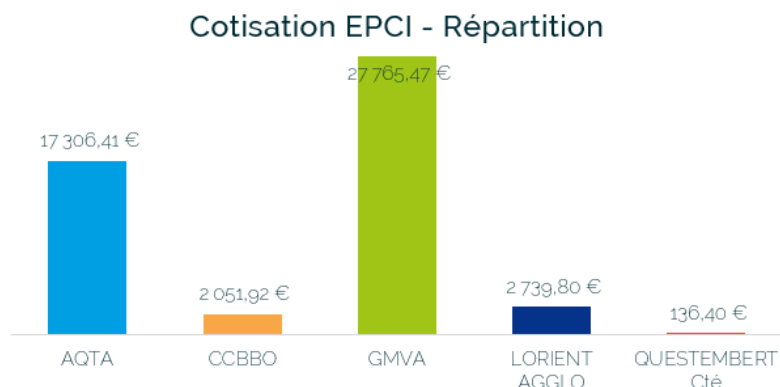
Cf Annexe 2 Compte administratif 2021

Détail de la section de fonctionnement



Les recettes du Syndicat reposent sur les subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional de Bretagne - du Conseil Départemental pour la partie historique liée au milieux aquatiques- et sur la cotisation des EPCIs membres.

Cette dernière est calculée en fonction de la superficie et de la population concernées par le SAGE et du potentiel fiscal de l'EPCI.



Actions

- Poursuite du suivi administratif et financier des études liées aux compétences historiques du SMLS (hors SAGE) pour le compte d'AQTA et de GMVA

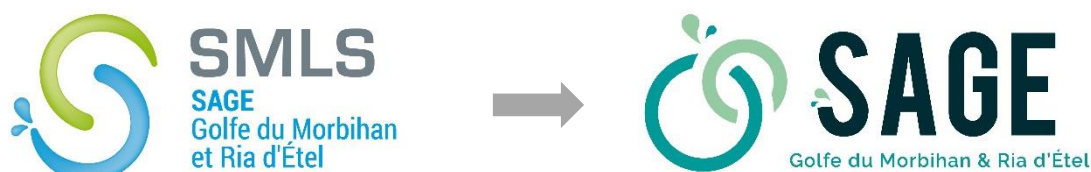
Etude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur les bassins versants du Vincin, de la Marle (Bilair) et du Plessis – pour GMVA

Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA) des bassins versants du Loc'h et du Sal – Bilan évaluatif du programme 2013-2018 & Etude préalable à un nouveau programme – pour AQTA et GMVA

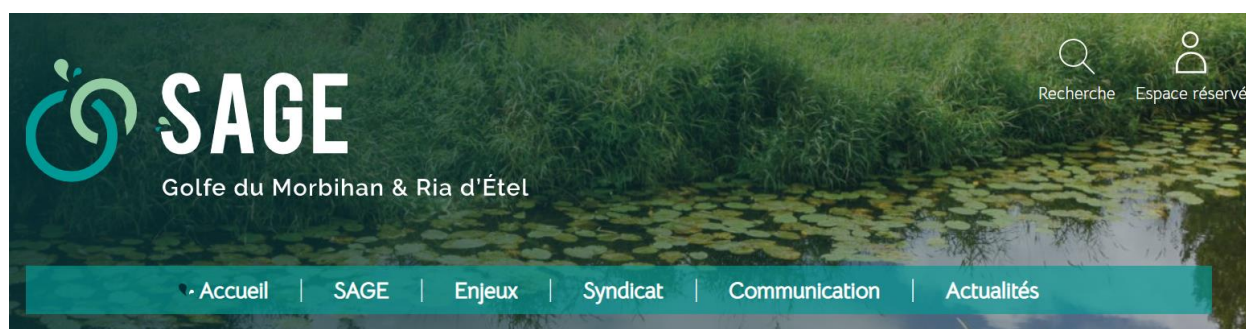
- Actions liées à la mise en œuvre du SAGE

En sus des actions continues de mise en œuvre du SAGE (animation de la CLE, analyse de la comptabilité des dossiers soumis à l'avis de la CLE, mise à jour des référentiels cours d'eau et zones humides, réalisation des rapports annuels sur la qualité sanitaire des eaux littorales et sur le développement des algues vertes, ...) réalisées en régie, des actions de communication, réalisées avec l'appui de prestataires ont été menées :

- Création de la nouvelle entité visuelle du SAGE, maintenant associée à l'image du syndicat



- Création d'un nouveau [site internet](#)



Un espace « syndicat » y décrit son rôle, liste ses élus et diffuse ses publications.

- Lancement d'une opération de sensibilisation des membres de la CLE et des élus du territoire sur les enjeux liés à l'eau nommée les [Moments CLE](#).

Sous forme de matinée d'échanges sur le terrain, ces moments CLE ont été initiés à compter de septembre avec une périodicité bimensuelle. En 2021, les termes abordés étaient :

Qualité de l'eau, un enjeu primordial pour les activités littorales



La quantité d'eau face au changement climatique



Pour plus d'informations sur les actions de mise en œuvre du SAGE, consultez le [rapport d'activité de la CLE 2021](#).



www.sagegmre.fr



facebook.com/sagegmre

Les actions du Syndicat sont réalisées avec la participation de :

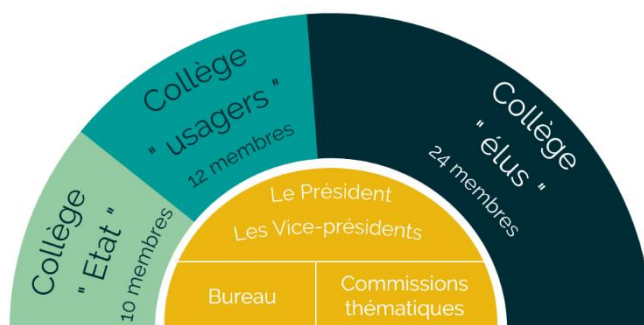


et le soutien financier de :



La Commission Locale de l'Eau

La CLE est une assemblée délibérante composée d'acteurs du territoire : élus, 'usagers' (propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations) et représentants de l'Etat.



[Sa composition](#) est arrêtée par le Préfet.

La CLE est présidée par Ronan LE DELEZIR.

La CLE a élaboré le SAGE avec l'appui de la cellule d'animation embauchée par le syndicat. A présent, elle veille à sa mise en œuvre.

Elle est le lieu de débat et d'arbitrage autour des questions de la gestion de l'eau. A ce titre, elle a vocation à offrir un cadre aux discussions portant sur les opérations situées dans le périmètre du SAGE relatives directement ou indirectement à la ressource en eau : transferts et stockages d'eau, zones humides, rejets de polluants, etc.